

**Province du Hainaut
Arrondissement de Ath**



Commune de Silly

AVIS D'URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Monsieur Romain HOCHAIN et Madame Morgan OSTIJN demeurant Rue Haute Franchise 65 à 1430 REBECQ.**

Le terrain concerné est situé **Rue du Veneur, 94 à 7830 Graty et cadastré division 5, section E n°169M².**

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au guide communal d'urbanisme :

A3.2.3.1.1.a Limites mitoyennes

A3.2.4.4.4. Lucarnes et fenêtres de toit

Écart aux prescriptions du lotissement :

III. Implantation : D. Dégagements latéraux

Le dossier peut être consulté du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : urbanisme@silly.be, dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1^{er} étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/01/2020 au 27/01/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@silly.be